

Au Grand Conseil

Motion : Une aide sociale = une déclaration d'impôt remplie et signée. La thématique est que chaque contribuable vaudois doit remplir une déclaration d'impôt afin de permettre à l'Etat de le taxer en fonction de ses éléments de fortune et de revenu pour bénéficier de l'aide sociale.

Selon plusieurs sources, une partie des contribuables ne remplirait pas leur déclaration d'impôt et serait dès lors taxée d'office.

Alors que nous attendons pour remplir la déclaration d'impôt 2009 sur 2010, il serait opportun que le Conseil d'Etat puisse exiger l'obligation de remplir une déclaration d'impôt des demandeurs de toute aide sociale vaudoise. La signature, la caution morale du requérant, est indispensable à la bonne marche de l'octroi judiciaire de notre aide sociale et aux poursuites qui pourraient découler d'un oubli ou d'un abus

Nous savons que nous pouvons tous être une fois ou l'autre un utilisateur de notre tissu social et que les éléments revenus et fortune évoluent avec le temps (un requérant travaille à côté, a perçu un héritage, etc.) Il appartiendrait donc à la personne responsable de remplir, ou de faire remplir sa déclaration d'impôt, et d'y apposer sa signature.

A l'heure où les dépenses liées aux aides sociales ne vont en raison de la crise économique qu'augmenter, il nous appartient de donner les moyens au Conseil d'Etat pour distribuer les aides financières à bon escient. Ces considérations ne mettent naturellement pas tous les bénéficiaires dans le même panier et rendent compte d'une réalité vaudoise qui permet à des personnes de bénéficier d'aides sociales sans que l'Etat puisse s'assurer, sans contrôle particuliers, des ressources financières évolutives du requérant.

Par la présente, nous demandons sous forme de motion que nous modifions les bases légales afin que toute personne demandant une aide sociale soit au bénéfice d'une décision de taxation basée sur une déclaration d'impôt dûment complétée et signée.

Pour le surplus, nous laissons le Conseil d'Etat proposer les éléments légaux allant dans ce sens.

Eric Bonjour
Député

Puidoux-Chexbres, le 12 Janvier 2010